

Programme de formation « A2 »

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de préparer les candidats aux épreuves de la catégorie A2* du permis de conduire.

* Motos équipées d'un moteur d'une puissance maximale ne dépassant pas 35 kW et d'un ratio puissance/ poids à vide ne dépassant pas 0,2 kW/kg et non dérivé d'un véhicule équipé d'un moteur de plus du double de sa puissance.

Public concerné

Avoir au moins de 18 ans.

Formation théorique

L'épreuve théorique moto (ETM) ou code de la route moto est obligatoire pour obtenir un permis moto. Elle porte sur les connaissances du code de la route et les bons comportements qui y sont rattachés.

L'ETM est valable 5 ans.

Formation pratique

Hors-circulation

L'objectif de ce module est d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant de maîtriser :

- Les commandes
- La moto à diverses allures
- L'équilibre avec et sans passager
- L'évitement, le freinage et l'inclinaison

L'épreuve pratique, dite « plateau », se déroule sur un terrain de 130m de long et de 6 m de large. Elle est valable 3 ans maximum et pour 5 épreuves « circulation ».

En circulation

L'objectif de ce module est d'acquérir les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

L'épreuve pratique de conduite dure 25 minutes. Le candidat évolue dans des environnements variés et suivra un itinéraire de manière autonome pendant 5 minutes.

Modalités de suivi du candidat

- Feuille émargement des cours de code de la route
- Logiciel MobiPermis (code de la route)
- Livret dématérialisé ou papier
- Fiche de suivi dématérialisé ou papier

- Remise d'un questionnaire de satisfaction
- Prise en compte des changements de situation

Modalités d'évaluation des élèves

Des évaluations des acquis sont réalisées au cours de la formation par le formateur et avant la présentation à l'examen final (évaluation code, examen blanc).

Durée de formation

20 heures au minimum (obligation légale), réparties comme suit :

- Hors-circulation : 8 heures
- En circulation : 12 heures

Moyens pédagogiques et techniques

- Piste privée réservée aux élèves
- Motos : voir document dédié
- Voiture double-commande
- Système de liaison radio
- Matériel pédagogique spécifique (cônes, piquets, radar, chronomètre)
- Supports pédagogiques spécifiques
- Salle de formation équipée de moyens multimédias et de tableau/paperboard
- Enseignants : voir le document dédié

Suite possible de parcours du candidat au sein de la structure

Permis : moto (A) - voiture (B) pour les primo-accédants